

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T

DECRET D/2001 041 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
GENERAL DE LONAGUI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N° D/99/004/PRG/SGG du 08 Mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret N°D99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, modifié par les Décrets N°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000, le N°D/2000/046/SGG/PRG du 03 juin 2000 et le N°050/PRG/SGG du 07 juin 2000 nommant les membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°D/2000/049/PRG/SGG du 07 juin 2000

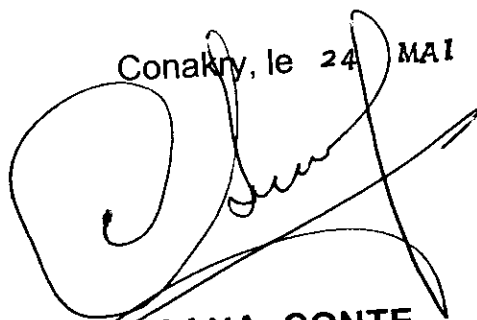
VU le Décret N°028 /2000/PRG/SGG du 28 mars 2000 créant une Société publique Chargée de l'Organisation, de la Gestion et de l'Exploitation de toutes les formes De Loterie, de Jeux, de Pronostics et Assimilés en République de Guinée ;

D E C R E T E,

Article 1^{er} : Monsieur ABOU KHALIL Adnane Raouf est nommé Directeur Général de la Société Publique dénommée « Loterie Nationale de Guinée » en abrégé « LONAGUI ».

Article 2 : Le Ministère de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, et qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 MAI 2001



GENERAL LANSANA CONTE